



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-02003

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-02-02-002 - Délégation de signature du CHIC Amboise (2 pages)

Page 3

37-2021-02-02-003 - Délégation de signature du CHIC Amboise (2 pages)

Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-02-02-002

Délégation de signature du CHIC Amboise

## DECISION N° 2021-03 portant délégation de signature

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise-Château Renault,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Frédéric MAZURIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise-Château-Renault en date du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2020 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion portant nomination de Madame Tiphaine PINON en qualité de Directrice Adjointe en charge des finances, des affaires générales et de la communication,

### DECIDE

**Article 1 :** Délégation est donnée à Mme Tiphaine PINON, directrice adjointe, pour signer en lieu et place du directeur d'établissement :

- Tous courriers ou décisions relatifs aux contentieux
- Tous courriers, décisions ou notes de service relatifs aux actes d'état civil
- Tous courriers ou décisions relatives aux relations avec les usagers de l'établissement
- Tous actes liés à la gestion des affaires de l'établissement, hors ceux énumérés à l'article L6143-1 du Code de la Santé Publique
- Tous courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique, la présente décision fait l'objet d'un affichage au Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château Renault et d'une publication sur le site Internet de l'établissement.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

**Article 4** : La présente décision prendra effet à dater de ce jour.

Fait à Amboise, le 2 février 2021

Le Directeur,

F. MAZURIER



Vu pour acceptation,

Tiphaine PINON  
Directrice Adjointe

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes.

Destinataires :

- Secrétariat de Direction
- DRH pour archivage dossiers agents
- Intéressée
- Conseil de surveillance
- Trésorerie

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-02-02-003

Délégation de signature du CHIC Amboise

*Direction*

☎ 02.47.23.33.41  
Fax 02.47.23.33.04  
chic@chicacr.fr

## **DECISION N° 2021-04** **portant délégation de signature**

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise-Château Renault,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'avenant au contrat de travail nommant Mme Marie-Eve BERARD-GOSSE au 1er janvier 2017 sur les fonctions d'Attachée d'Administration Hospitalière en charge des affaires financières, ,

Vu la décision n°2017-162 portant recrutement par changement d'établissement de Madame Estelle DOUADY en date du 6 février 2017,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Frédéric MAZURIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise-Château-Renault en date du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2020 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion portant nomination de Madame Tiphaine PINON en qualité de Directrice Adjointe en charge des affaires financières, des affaires générales et de la communication,

### **RAPPELLE**

Le Directeur de l'établissement a qualité d'Ordonnateur Principal.

### **DECIDE**

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de l'ordonnateur principal, Madame Tiphaine PINON, directrice adjointe, est désignée en tant qu'ordonnateur secondaire.

Article 2 : en tant qu'ordonnateur secondaire, Madame Tiphaine PINON devra :

- constater les droits et obligations, liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer
- engager et liquider les dépenses.
- transmettre au comptable public les ordres de recouvrer et de payer assortis des pièces justificatives requises, ainsi que les certifications qu'ils délivrent
- assurer la programmation, la répartition et la mise à disposition des crédits
- établir les documents nécessaires à la tenue, par les comptables publics des comptabilités dont la charge incombe à ces derniers.

Mme PINON est autorisée à signer :

- tous courriers, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur
- tous les courriers relatifs aux opérations d'emprunt et aux contrats de crédit-bail hors les conventions elles-mêmes



Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de l'ordonnateur secondaire, Mme Marie-Eve BERARD-GOSSE est désignée en tant qu'ordonnateur suppléant et signera les bordereaux et mandats de dépenses ainsi que les bordereaux et titres de recettes.

En l'absence simultanée de Mme Marie-Eve BERARD et de Madame PINON, Directrice Adjointe, Madame Estelle DOUADY est désignée en tant qu'ordonnateur suppléant et signera les bordereaux et mandats de dépenses ainsi que les bordereaux et titres de recettes.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique, la présente décision fait l'objet d'un affichage au Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château Renault et d'une publication sur le site Internet de l'établissement.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Article 6 : La présente décision prendra effet à dater de ce jour.

Fait à Amboise, le 2 février 2021

Le Directeur,

F. MAZURIER

Vu pour acceptation,

Tiphaine PINON  
Directrice Adjointe



Marie-Eve BERARD-GOSSE (partie finances)  
Attachée d'Administration Hospitalière



Estelle DOUADY (partie finances)  
Adjointe des Cadres Hospitalier



Destinataires :

- Secrétariat de Direction
- DRH pour archivage dossiers agents
- Madame le Trésorier du CHICACR
- Intéressées
- Conseil de surveillance

